



## Signification de congé par huissier

-----  
Par grimaldi

Bonjour,  
la signification par huissier d'un congé est-elle valable si elle n'a été remise que dans la boîte à lettres du Locataire qui est absent au moment du passage de l'huissier, et qu'il ne va pas retirer l'acte ?  
Ce même Locataire ne retire pas non plus les lettres RAR...  
Merci de vos réponses...

-----  
Par Lag0

Bonjour,  
Je vous ai répondu dans l'autre discussion :  
[url=http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-locataire\_112238\_1.htm#.URSkeWeTL4Y]http://www.experatoo.com/locataires-locations/signification-conge-locataire\_112238\_1.htm#.URSkeWeTL4Y[/url]  
Inutile d'en ouvrir plusieurs sur le même sujet.

-----  
Par grimaldia

Merci de votre réponse, mais j'ignorais que les deux forums étaient interdépendants... mais je ne vois pas encore l'autre réponse...  
Encore merci

-----  
Par Lag0

mais je ne vois pas encore l'autre réponse...  
Et en cliquant sur le lien en rouge dans mon message, vous ne voyez pas votre autre discussion ????